DEL2026-58

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260430-DEL2026_58-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	15	19

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril 2026 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, M. DHEERE Christophe, M. LEDOYEN Jérôme, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, M. DELAPORTE Christophe, Mme FOURRIER Geneviève, M. LE LEUCH Eric, Mme LE GOFF Lydia, Mme FIGLAREK Sylvie, M. DORÉ Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie.

Pouvoirs : M. ARTIGE Jean-François (pouvoir à Mme FIGLAREK Sylvie), Mme BUSSIERE Hélène (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie), Mme FORIN Laurence (pouvoir à M. GOUARIN Joël), Mme MAUGEY Davine (pouvoir à Mme LUCAS Valérie).

Absents : -

Date de convocation : 23 avril 2026
Secrétaire de séance : M. DELAPORTE Christophe

58-2026 Construction d'une nouvelle mairie, agence postale et police municipale : désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate

Rapporteur : Mme Stéphanie DOYEN

Vu la délibération du 08 juillet 2025 approuvant le programme d'opération et l'enveloppe prévisionnelle pour la construction de la nouvelle mairie, agence postale et police municipale à Saint-Pierre-Quiberon,

Vu la délibération du 08 juillet 2025, approuvant le lancement d'une procédure de concours et définissant la composition du jury de concours du projet de construction de la nouvelle mairie, agence postale et police municipale à Saint-Pierre-Quiberon,

Vu la délibération du 20 mars 2026 portant sur les délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et particulièrement celle relative à la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les articles R.2162-15 à R.2162-21 du code de la commande publique relatifs au déroulement du concours

Vu la décision du 17 octobre 2025 actant le choix du jury de concours dont la 1ère réunion du 16 octobre 2025 a permis de retenir les 3 équipes amenées à concourir pour concevoir une esquisse et une note de fonctionnement : TRACKS Architectes, QUINZE Architecture, FABER.

Vu la décision du 03 mars 2026 actant la désignation de QUINZE Architecture, mandataire du groupement composé de TCE Ingénierie, HINOKI, OPRYME Ingénierie, TOPIO Paysage et Urbanisme et Ouest Acoustique, comme lauréat du jury de concours.

Considérant l'estimation initiale de maitrise d'œuvre à 354 238 € HT / 425 085 € TTC pour un coût travaux de 2 700 000 € HT / 3 240 000 € TTC (valeur juin 2025),

Considérant les résultats de la négociation menée avec l'équipe lauréate,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 avril 2026 ;

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260430-DEL2026_58-DE

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À 15 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Pend** acte du résultat de la désignation comme équipe de maîtrise d'œuvre lauréate mandatée par QUINZE Architecture et de la négociation ;
- **Décide d'attribuer** en conséquence le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle mairie, agence postale et police municipale à l'équipe suivante :

  - QUINZE Architecture, mandataire du Groupement : 209 918,00 € HT / 251 901,60 € TTC
  - TCE Ingenierie: 44 800,00 € HT / 53 760,00 € TTC
  - HINOKI : 65 862,00 € HT / 79 034,40 € TTC
  - OPRYME : 16 740,00 € HT / 20 088,00 € TTC
  - TOPIO Paysage : 22 050,00 € HT / 26 460,00 € TTC
  - Ouest Acoustique : 10 530,00 € HT / 12 636,00 € TTC

  Pour un montant total du forfait provisoire de rémunération de **369 900,00 € HT / 443 880,00 € TTC**, pour une mission complète au sens de la loi MOP complétée par les éléments des missions complémentaires retenus, notamment le quantitatif sur l'ensemble des lots, la simulation thermique dynamique PHPP, l'étude acoustique et la démolition du bâtiment existant, et par la mission EXE pour les lots fluides.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer du marché de maîtrise d'œuvre ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à déposer au nom de la Ville la demande de permis de construire ainsi que d'établir tous les actes administratifs nécessaires à la réalisation du projet ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à solliciter les subventions relatives au projet.

Le secrétaire de séance
M. DELAPORTE Christophe

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 30 avril 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN